

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

(Décret n°2016-74 et arrêté du 29 janvier 2016)

FORMATION INITIALE

Travail social – Formacode 42 056

NIVEAU D'ENTREE

Aucun diplôme n'est exigé pour suivre cette formation.

Les candidats, âgés de 18 ans minimum à l'entrée en formation, devront toutefois avoir satisfait à l'examen d'admission organisé par le centre ayant pour but d'apprécier leurs aptitudes à suivre la formation et leur motivation pour la profession (1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission).

OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre ainsi à la personne d'être actrice de son projet de vie.

3 spécialisations possibles :

- *Accompagnement de la vie à domicile* (contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement ou maintien de ses capacités à vivre à son domicile)
- *Accompagnement à la vie en structure collective* (soutenir les relations interpersonnelles et la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif)
- *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire* (faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs)

PROGRAMME DE LA FORMATION

➤ **Formation théorique : 504 heures**

Elle est construite à partir de 4 domaines de formation (DF) :

- **DF1 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale**
 - 126 H d'enseignements socle et 14 H de spécialité
- **DF2 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité**
 - 98 H d'enseignements socle et 63 H de spécialité
- **DF3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**
 - 63 H d'enseignements socle et 28 H de spécialité
- **DF4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**
 - 70 H d'enseignements socle et 42 H de spécialité

+ 14h de détermination de parcours et 7h de validation des compétences.

△ Les titulaires du DEAMP ou du DEAVS sont dispensés des enseignements socle.

➤ **Formation pratique : 840 heures**

Elle se déroule sous forme de 24 semaines de stages, en 2 ou 3 stages, dont un au moins de 245 H (7 semaines) couvrant les 4 DF en lien avec la spécialité choisie.

Qualification des formateurs en charge de la formation :

- Corps professoral qualifié : min. 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur social

- Enseignement général : min. Bac+4 et 5 ans d'expérience professionnelle

Equipements : centre de ressources et salles de cours

Langue d'enseignement : français

Contact :

URASS/IFMES

Rivière l'Or – 97212 Saint-Joseph

contact@urass-ifmes.com

0596.42.56.56

Responsable de filière : Manuella NARCISSOT



Durée : 12 mois

Frais de sélection : 75€ (*)

Période : mars/avril

Droits d'inscription/an : 450€

Période : juin/juillet

(*) tous les coûts sont donnés sous réserve de modifications